

VILLE DE BRUXELLES
Urbanisme – Plans et autorisations
A l'att.de M. G. MICHIELS
Centre Administratif
Boulevard Anspach, 6
B - 1000 BRUXELLES

V/Réf : T654/2014
N/Réf. : AVL/KD/BXL-2.2474/s.569
Annexe : 1 dossier

Bruxelles, le

Monsieur,

Objet : BRUXELLES / LAEKEN. Rue Tielemans, 14.
Régularisation de transformations réalisées en façade avant, en toiture ainsi qu'aux annexes,
réaménagement intérieur. Demande de permis d'urbanisme.
(Dossier traité par Mme M.-L. Cartal)

Avis de la CRMS

En réponse à votre lettre du 9 avril 2015, sous référence, reçue le 10 avril, votre demande a été portée à l'ordre du jour de la séance de la CRMS du 22 avril 2015.

Le dossier concerne une petite maison unifamiliale située dans la zone de protection de l'ancienne maison communale de Laeken ; la maison date d'avant 1932. La demande vise à régulariser la véranda arrière, les baies en aluminium ainsi que la lucarne de la façade avant. Elle porte également sur le réaménagement intérieur ainsi que sur la construction d'une extension au premier étage et d'une lucarne en façade arrière. Le bien s'inscrit dans un front bâti cohérent, composé de maisons néo-classiques et des années 1950 qui présente un gabarit uniforme.

La CRMS demande de ne pas régulariser la lucarne réalisée en toiture avant car cet élément perturbe complètement la continuité de l'alignement. Elle suggère de la remplacer par des fenêtres de toitures, à l'instar des maisons voisines. Elle estime également que la mise en œuvre de la véranda pourrait être améliorée.

S'il y a lieu, la DMS formulera, en Commission de Concertation, des remarques complémentaires sur le projet. Si ces conditions sont retenues dans l'avis de la Commission de concertation, il appartiendra à l'autorité délivrant le permis d'urbanisme de surveiller le suivi qu'on y donnera.

Veillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments très distingués.

A. VAN LOO
Secrétaire

M.-L. ROGGEMANS
Présidente

Copies à : - S.P.R.B. - D.M.S. : Mme S. Valcke ;
- S.P.R.B. – D.U. : Mme B. Annegarn ;
- M. G. Coomans de Brachène, échevin de l'Urbanisme (par mail) ;
- M. Th. Van Ro (par mail) ;
- Commission de concertation (par mail).